

Le portail MYHUG devient **Mon Espace Pro**

9/10 septembre 2024

Que faut-il faire pour accéder au nouveau portail ?

La bascule MyHUG → MonEspacePro aura lieu entre le 9 et le 10 septembre 2024 (une partie des services seront indisponibles ces deux jours). Il est cependant possible de créer son compte sur le nouveau portail dès maintenant (voir procédure ci-après dans la section « Procédure de connexion »). La création demandant une validation explicite par le service de cybersanté, il est recommandé de ne pas attendre le 9 septembre pour le faire !

A partir du 10 septembre, les deux portails MyHUG et Mon Espace Pro seront accessibles simultanément pendant quelques semaines, mais tous les échanges de documents (réception de documents, envois de demandes de consultation ou de *tumor board*) devront se faire via le nouveau portail. Le portail MyHUG ne pourra alors être utilisé qu'en mode « consultation » et aucun nouveau document n'y sera mis à disposition.

Les documents reçus avant la migration seront visibles tant sur le portail MyHUG que sur le nouveau portail. Les documents reçus après la migration ne seront visibles que sur le portail Mon Espace Pro.

L'historique des demandes de *tumor board* ne pourra malheureusement pas être transféré du portail MyHUG au portail Mon Espace Pro. Nous vous invitons donc à **sauvegarder l'historique** de ces documents avant la désactivation de MyHUG si vous souhaitez en conserver une copie.

Procédure de connexion

La gestion des utilisateurs étant complètement différente, une inscription / demande de compte sur le nouveau portail devra être effectuée par chaque utilisateur (« première connexion »).

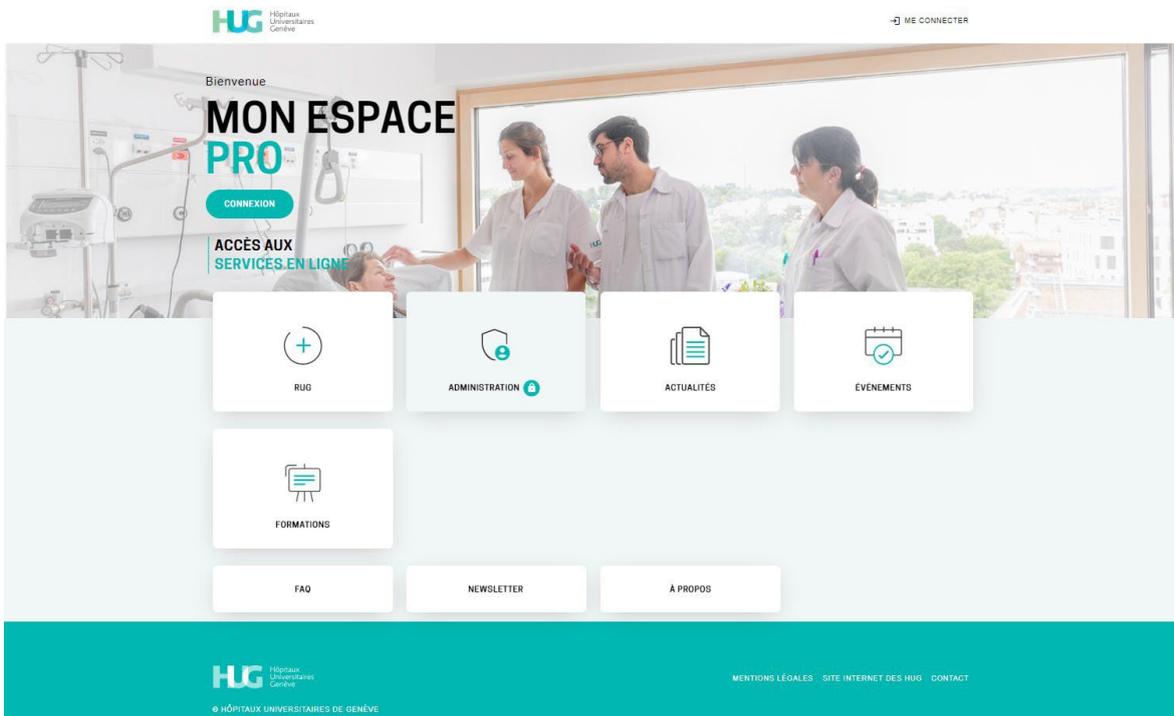
La demande de compte se fait via la page de connexion du nouveau portail comme décrit ci- dessous – il n'y a plus de formulaire de demande de compte.

IMPORTANT

- **La demande de nouveau compte peut se faire dès maintenant.** La demande devant ensuite être validée manuellement et demandant une vérification d'identité par visio ou en présentiel aux HUG, un délai de quelques jours est nécessaire pour que le nouveau compte devienne actif. L'accès aux fonctionnalités du portail d'échange sera activé le 10 septembre.
- La création d'un compte sur le nouveau portail ne change rien à votre compte sur MyHUG. Celui-ci restera par ailleurs utilisable après la migration sur le nouveau portail durant un temps limité (maximum 1 mois).

Migration du portail MyHUG vers MonEspacePro

La page d'accueil de MonEspacePro se présente comme ceci :



En cliquant sur le bouton « CONNEXION », la page suivante s'affiche :

The screenshot shows the login page titled 'CONNEXION À MON ESPACE PRO'. At the top left is the HUG logo. The page contains a form with two input fields: 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe'. Below the password field is a link for 'Mot de passe oublié ?'. A teal button labeled 'Connexion' is positioned below the form. Underneath the button, it says 'Ou se connecter avec' and features two circular icons: 'HIN' (Health Info Net) and 'HUG'. At the bottom of the form, there is a link for 'Nouvel utilisateur ?' and a link for 'Créer un compte'.

Connexion avec une identité électronique HIN (Health Info Net)

Il suffit de cliquer sur le bouton « HIN » pour vous authentifier avec votre identité électronique HIN.

Connexion avec login / mot de passe / code à usage unique

Si vous avez déjà un compte, il suffit de renseigner votre adresse e-mail et votre mot de passe et de cliquer sur « Connexion ». En cas d'oubli du mot de passe, vous pouvez cliquer sur « Mot de passe oublié » pour accéder à la procédure de réinitialisation du mot de passe.

Création de compte

Si vous n'avez pas encore de compte sur Mon Espace Pro, la demande de création de compte se fait :

- Via le logo « HIN si vous avez une identité électronique HIN (attention : un e-mail sécurisé, comme par exemple xxx@amge.ch, n'est pas suffisant car il ne s'agit pas d'une identité sécurisée pas uniquement d'un e-mail sécurisé). Votre compte sera créé directement à partir des informations disponibles dans l'annuaire HIN. Il devra par contre être validé comme les autres comptes.
- Via le lien « Créer un compte », qui va afficher le formulaire suivant :



Le formulaire d'inscription à Mon Espace Pro est présenté sur un écran. En haut à gauche, le logo HUG (Hôpitaux Universitaires Genève) est visible. Le titre du formulaire est « INSCRIPTION À MON ESPACE PRO ». Le formulaire contient les champs suivants : Titre*, Nom*, Prénom*, Adresse e-mail*, Numéro de téléphone, Mot de passe*, Confirmation du mot de passe*, Préférence pour recevoir le code de connexion* (avec des boutons radio pour « Recevoir le code par SMS » et « Recevoir le code par email »), Type de l'identifiant professionnel* (menu déroulant avec « GLN » sélectionné), et Identifiant professionnel*. Un bouton « Créer un compte » est situé en bas à droite, accompagné d'un lien « Retour à la connexion ».

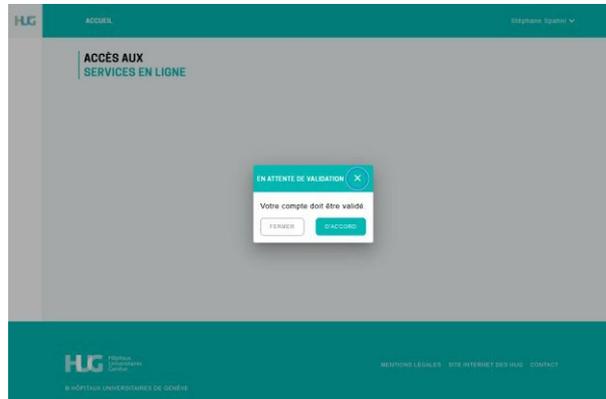
Le 2^{ème} facteur d'authentification vous sera envoyé par SMS au numéro de téléphone indiqué (format : « 079 xxx xx xx », « +41 79 xxx xx xx », « 0041 79 xxx xx xx », avec ou sans espaces mais sans « - » ou « . ») ou par e-mail (adresse e-mail indiquée au-dessus) **pour autant que l'adresse e-mail soit sécurisée par HIN**. Une vérification sera effectuée lors de la confirmation du compte.

Pour les comptes d'assistant(e)s médicales/médicaux sous délégation, si vous n'avez pas de GLN propre, choisissez « Je n'ai aucun de ces identifiants » comme type de l'identifiant professionnel et indiquez simplement 0 comme identifiant professionnel.

Une fois les champs remplis, cliquez sur « Créer un compte ».

Migration du portail MyHUG vers MonEspacePro

Une fois la demande confirmée, la page suivante est affichée :



Une vérification en visioconférence sera alors organisée pour valider votre identité. Il est également possible de faire valider son compte en passant au Bureau des outils numériques situé dans le hall des

HUG, 4 rue Gabrielle-Perret-Gentil (en face des ascenseurs orange). Le Service de cybersanté et télémédecine prendra contact avec vous pour finaliser la création du compte.

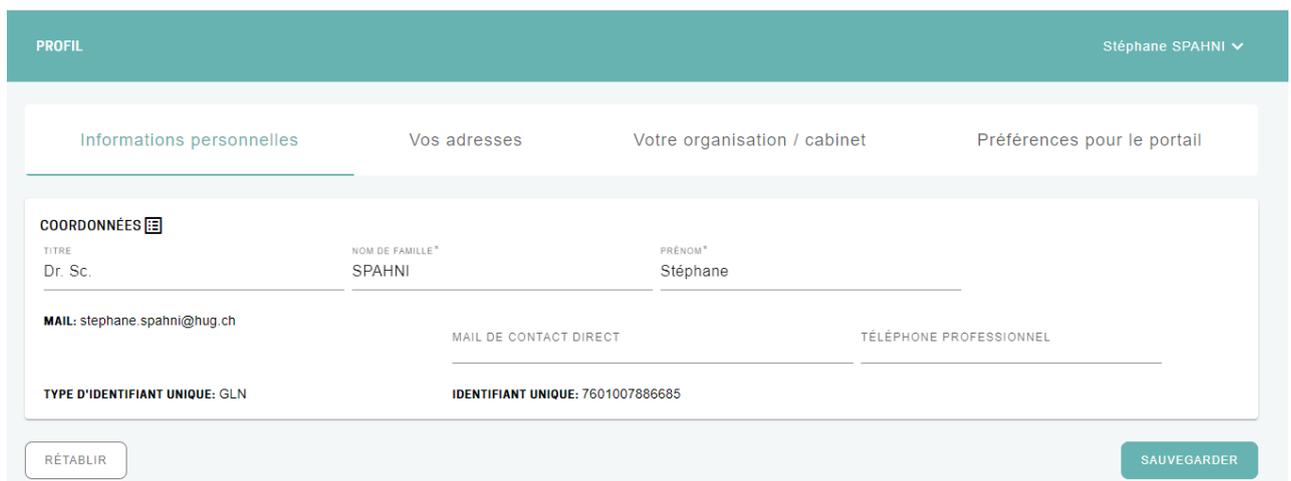
A noter que tant que la validation n'a pas été effectuée, le compte n'est pas utilisable (non actif). Une confirmation de l'e-mail d'enregistrement vous sera également demandée une fois l'activation effectuée (vous recevrez un lien pour confirmer votre e-mail).

Profil utilisateur

Une fois votre compte activé, il est important de compléter votre profil utilisateur. Le profil contient en particulier des informations importantes relatives à l'envoi de documents par les HUG. Le profil est accessible via le menu en haut à droite (avec votre nom) et en sélectionnant l'option « Voir mon profil ».

L'onglet « Informations personnelles » donne quelques informations vous concernant :

- Mail de contact direct : vous pouvez indiquer ici une adresse e-mail pour vous contacter directement en cas de besoin ;
- Téléphone professionnel : vous pouvez indiquer ici un numéro de téléphone de contact.

The screenshot shows the 'PROFIL' page of the HUG portal. The header is teal and contains the word 'PROFIL' on the left and the user name 'Stéphane SPAHNI' with a dropdown arrow on the right. Below the header, there are four tabs: 'Informations personnelles' (selected), 'Vos adresses', 'Votre organisation / cabinet', and 'Préférences pour le portail'. The main content area is white and contains a form for 'COORDONNÉES'. The form has several fields: 'TITRE' with the value 'Dr. Sc.', 'NOM DE FAMILLE*' with the value 'SPAHNI', and 'PRÉNOM*' with the value 'Stéphane'. Below these are three fields: 'MAIL: stephane.spahni@hug.ch', 'MAIL DE CONTACT DIRECT', and 'TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL'. At the bottom of the form, there are two fields: 'TYPE D'IDENTIFIANT UNIQUE: GLN' and 'IDENTIFIANT UNIQUE: 7601007886685'. At the bottom left of the page is a button labeled 'RÉTABLIR' and at the bottom right is a button labeled 'SAUVEGARDER'.

Migration du portail MyHUG vers MonEspacePro



L'onglet « Vos adresses » vous permet de définir vos adresses postales : adresse générique, adresse préférée pour les envois postaux, adresse de consultation (cabinet). Cet onglet est amené à évoluer et sera dans le futur synchronisé avec les registres nationaux (MedReg, PsyReg, NaReg, GesReg) :

L'onglet « Votre organisation / cabinet » vous permet de définir des informations de contact relatives au cabinet lui-même :

- Attention au format du numéro de téléphone : numérique seulement (préfixe « 0033 » pour la France par exemple).



L'onglet « Préférences pour le portail » vous permet de définir les informations de contact relatives au portail d'échange :

- Types de documents affichés : liste de types sélectionnables, une liste vide signifiant « tous les types » ;
- Mail pour recevoir les notifications : si vous choisissez de recevoir les documents via le portail d'échange, l'annonce de mise à disposition de nouveaux documents sera envoyée à cette adresse. Si cette adresse n'est pas renseignée, aucune notification ne sera envoyée ;
- Mail pour recevoir les documents : si vous choisissez de recevoir les documents par e-mail sécurisé, ils seront envoyés à cette adresse e-mail. ATTENTION : cette adresse doit être obligatoirement sécurisée par HIN (Health Info Net)¹ – une vérification est effectuée et la saisie n'est pas acceptée si cela n'est pas le cas (tous

les domaines sécurisés par la solution HIN sont pris en compte). Cet e-mail est également utilisé si d'autres informations sensibles (données patient) doivent vous être envoyées par les HUG ;

- Action lorsque des nouveaux documents sont mis à disposition dans le portail : permet de paramétrer si et à quelle fréquence vous voulez être notifié de l'arrivée de nouveaux documents ;
- Mode d'envoi d'un document : permet d'indiquer le canal de transmission préféré. L'envoi peut se faire soit via le portail d'échange soit par e-mail sécurisé HIN mais vous pouvez également indiquer ne pas vouloir recevoir de documents. Si vous n'utilisez aucun des moyens mentionnés ci-dessus, les envois par courrier postal restent possibles, mais les HUG vous invitent fortement à sélectionner une option numérique.

A titre informatif, les patients ont la possibilité de vous donner accès à leur dossier médical depuis leur DEP CARA. Les HUG s'engagent à transmettre les documents des patients sur ce canal indépendamment de la transmission au médecin traitant.

¹ HIN sécurise de nombreux domaines dont par exemple @hin.ch, @amge.ch, @hug.ch, etc. En cas de doute si votre domaine est sécurisé ou non, vous pouvez soit contacter HIN soit nous contacter directement (monespacepro@hug.ch).

PROFIL Stéphane SPAHNI

Informations personnelles Vos adresses Votre organisation / cabinet **Préférences pour le portail**

PRÉFÉRENCES POUR LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS

TYPE DE DOCUMENTS AFFICHÉS

MAIL POUR RECEVOIR LES NOTIFICATIONS

MAIL POUR RECEVOIR LES DOCUMENTS

PRÉFÉRENCES POUR LE PORTAIL D'ÉCHANGE

DURÉE DE VIE D'UN DOCUMENT (EN JOURS)*
100

ACTION LORSQUE DES NOUVEAUX DOCUMENTS SONT MIS À DISPOSITION DANS LE PORTAIL

Notification de chaque publication

Une notification depuis le dernier login

Une notification maximum par jour

Aucune notification

MODE D'ENVOI D'UN DOCUMENT

Documents envoyés dans le portail d'échange + notification

Documents envoyés par mail sécurisé

Ne pas envoyer les documents

RÉTABLIR SAUVEGARDER

Délégation à votre assistant ou assistante

Le nouveau portail implémente la notion de « délégation », i.e. en tant que médecin vous pourrez partager votre espace (documents reçus, demandes de consultation ou de *tumor board* en cours ou finalisées, etc.) avec une ou plusieurs autres personnes travaillant sous votre responsabilité. Ces personnes disposeront de leur propre compte (avec leur propre identité, mot de passe, numéro de mobile pour la connexion avec SMS) tout en ayant la possibilité d'accéder aux documents qui vous ont été adressés ou de faire des demandes en votre nom. Les demandes pourront également être remplies partiellement par vous-même et partiellement par votre assistante ou assistant.

Cette fonctionnalité est activée sur demande à notre équipe : contactez-nous à l'adresse e-mail MonEspacePro@hug.ch, une fois que chacun et chacune aura créé son propre compte. Vous pourrez déléguer vos droits à plusieurs personnes. Une personne pourra également disposer des droits par délégation de plusieurs médecins. Dans ce dernier cas, l'assistant(e) devra choisir lors de chaque connexion sous quelle responsabilité il/elle se connecte.

Des questions ?

Pour toute demande concernant Mon Espace Pro, veuillez vous adresser au service cybersanté & télémédecine par e-mail à l'adresse « MonEspacePro@hug.ch ».